

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

De la commune de Beauvoisin (Drôme)

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 08
- absents : 1
- exclus : 0

Séance du 17 octobre 2023 à 18 heures 15

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : Christian THIRIOT, Maire.

Étaient présents :
ARDISSON Jean-Claude, BLAIN Bruno, THIRIOT Christian,
LUCIANO Luc, NOUVEL Alain, DRAMAIX Jean-Guy , MILLET
Jérôme, CORNAND Jean-Jacques, MARCHAL Laurence,
MORIN Catherine.
Excusée : DUMAS Chantal (a donné pouvoir à DRAMAIX
Jean Guy).

Date de convocation :
13/10/2023
Date d'affichage :

Secrétaire de séance : Laurence MARCHAL

Objet :
Délibération n°20.2023
Attribution de subvention Association du comité des fêtes pour l'année 2023

Monsieur le Maire délègue à Laurence MARCHAL la présentation de la demande de subvention du comité des fêtes. Il est rappelé que les élus membres ou ayant des responsabilités au sein de cette association ne peuvent pas prendre part au vote. Messieurs Alain Nouvel, Bruno Blain et Jean-Jacques Cornand n'ont pas pris part au vote.
Madame MARCHAL propose l'attribution suivante :

Association	Montant attribué 2022	Montant demandé 2023	Montant proposé 2023
Comité des fêtes	Pas de demande	1 000	300

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'approuver le montant proposé ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention à cette association.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Publié ou notifié le
Acte rendu exécutoire après le dépôt en

Fait à Beauvoisin, le 17/10/2023
Christian THIRIOT, Maire.

